



ACCESSIBILITE HANDICAPES

L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS EN PRÉSENTIEL COMME À DISTANCE

JD FORMATION fait le choix de la meilleure accessibilité pour tous dans un environnement physique et aussi digital.

Le **Gérant** qui a suivi une formation de **Référent Handicap** s'attache à tout mettre en œuvre pour répondre à toute problématique que vous pouvez être confrontés de manière permanente, temporaire ou situationnelle.

Quelle que soit votre situation, JD FORMATION vous accompagne pour vous simplifier l'accès à nos formations.

En présentiel, en tenant compte de vos besoins spécifiques d'adaptation, et aussi en utilisant des outils efficaces pour une meilleure accessibilité digitale. Nos sites de formation et le matériel utilisé sont choisis pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

(Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur avis du Référent Accessibilité (mobilier, boucle à induction magnétique...)

Ces aménagements feront l'objet d'un avenant à la convention de formation. (Voir Registre Public d'Accessibilité)

Condition d'Inscription

Préalablement à l'inscription définitive, il est procédé à un entretien préalable.

Le potentiel stagiaire reçoit alors toutes les informations dont il peut avoir besoin pour déterminer si cette formation peut lui convenir, ou si elle est en adéquation avec son projet personnel.

Cet entretien permet également de préciser aux candidats, les conditions d'accès des personnes présentant un handicap et les moyens mis en œuvre pour leur faciliter l'accès à la formation. (Locaux accessibles et compensation des équipements techniques et pédagogiques)

Tout candidat présentant un handicap aura la possibilité de compléter une fiche d'information confidentielle lui permettant de lister les différents éléments de restriction d'aptitudes et les éventuels besoins d'aménagements (pédagogie, matériel, moyens techniques...).

Ces informations étant confidentielles, seul le Référent Handicap en aura connaissance ; il prendra alors contact avec le stagiaire pour faire le point avec lui sur la possibilité de prise en compte de la demande.

(Voir formulaire de déclaration de handicap)

Janvier 2026